

Communiqué de Presse :

Le Maire de Bernay St Martin aurait il confondu intérêt public et intérêt privé ?

Devant la non prise en compte par le Maire de Bernay St Martin et la Société Française d'éoliennes, des nuisances sonores engendrées par le parc éolien, plusieurs riverains m'ont alerté et demandé de les conseiller dans leurs démarches.

Après constat et analyse de la situation, plusieurs personnes souffrant :
de syndromes consécutifs au contexte environnemental,
d'insomnie induite au contexte environnemental,
d'hyper tension de stress,

j'ai donc décidé d'alerter les services de la Préfecture.

Il semble que ces services n'étaient nullement informés de la gravité de la situation.

L'association Vent de Contraste en Pays d'Aunis et du Pays des Vals de Saintonge s'interroge sur les responsabilités de ce Maire vis-à-vis de ces administrés, sachant que par ailleurs il exerce la fonction de « Conseil rémunéré par la Société Française d'éoliennes ».....

A ma demande, accompagné d'une délégation du **Collectif des riverains du parc éolien de Bernay St Martin**, nous avons été reçu le 10 Janvier 2008 par Monsieur le Sous Préfet de St Jean- d'Angély, Robert Rouquette.

Michel Broncard

Président de l'Association Vent de Contraste en Pays d'Aunis et du Pays des Vals de Saintonge.

Vice-Pdt de La Fédération Environnement Durable.

Tel. 06.23.80.71.93

15/01/2008

Communiqué de Presse du Collectif des Riverains du Parc éolien de Bernay St Martin (17)

15/01/2008

D'importantes nuisances sonores engendrent des troubles graves sur la santé des riverains !

Pour mémoire :

- Promoteur : Société Française d'éoliennes
- 8 éoliennes (Repower MD 77) de 1,5 MW de puissance, identiques à celles de St Crépin.
- 118 mètres de hauteur en bout de pale. Implantation lieu dit « La butte de Pau », en limite de - - commune de St Mard
- Configuration du terrain identique au parc éolien de St Crépin avec autour du parc plusieurs hameaux regroupant environ 300 personnes.
- Mise en fonctionnement du parc : Juillet 2007.

Que se passe t'il ?

Dès sa mise en route, plusieurs riverains des hameaux de :

- Charentenay (St Mard) éoliennes à 875/1250/1400 mètres
- Boiseuil (St Mard) éolienne à 1400 mètres
- La Jariette (St Mard) éolienne à 1100 mètres
- Breuilles (Bernay) éoliennes à 900/1000/1200 mètres
- Grolleau (Bernay) éoliennes à 875/1125/ mètres
- Treuil Grand Vent (Breuil la Réorte) éoliennes à 625/675/750 mètres,

se sont plaint des nuisances sonores de jour comme de nuit.

Devant la non prise en compte du problème par le Maire de Bernay St Martin et la Société Française d'éoliennes, un Collectif des riverains s'est crée courant Novembre. Il a donc décidé d'alerter Monsieur le Préfet.

Reçu par Monsieur le Sous Préfet de St Jean d'Angely, Robert Rouquette le 10 Janvier 2008, ce dernier a informé le Collectif que le promoteur reconnaissait l'existence d'importantes nuisances sonores .La Société Française d'éoliennes a donc décidé d'arrêter 3 éoliennes, la nuit.....ce qui est inexact d'après les riverains.

Le Collectif a demandé que le principe de précaution soit immédiatement appliqué, d'où la nécessité d'arrêter la totalité du parc éolien, la nuit de 22h00 à 7h00 du matin.

Il a par ailleurs demandé qu'une campagne de mesures acoustiques soit très rapidement effectuée sous la responsabilité de la DDASS.

A noter que Madame Patricia Filippi, Maire de St Mard dans un récent courrier adressé à Monsieur le Préfet a indiqué « qu'elle soutenait la démarche du Collectif ».

Jean-Pierre Bourdon

Responsable du Collectif des Riverains du Parc éolien de Bernay St Martin.

Tel : 06.07.11.92.28 15/01/2008